

Compte BVR pour la Facturation Electronique

Que devez-vous demander à votre banque / Poste ?

Que devez-vous recevoir de votre banque / Poste ?

Système BVR	La Facturation Electronique (FE) fonctionne avec le système BVR. Pour ce système vous devez posséder un IBAN-QR. Pour une facture « papier » votre IBAN-QR est intégré dans le QR-Code qui peut être lu optiquement. Puisqu'avec la FE on n'imprime pas les factures, votre IBAN-QR est envoyé avec la facture électronique. C'est grâce à cet IBAN-QR que l'argent arrive sur votre compte.
Demander un compte BVR	Chaque banque a sa propre dénomination pour le système BVR et il est parfois difficile de se faire comprendre par son interlocuteur !
Compte commercial	Très souvent il faut demander l'ouverture d'un compte commercial, par exemple à l'UBS ou à la Poste.
Vous recevez	En plus de votre IBAN habituel, vous recevez un IBAN-QR.
Vérification	Votre IBAN-QR doit avoir le format suivant : CHxx 3xxx c'est-à-dire que le 5 ^{ème} caractère doit être un « 3 ».
Avis de Paiements	Vous devez aller sur votre e-Banking pour télécharger les fichiers qui contiennent les paiements reçus. Ensuite c'est Gesphy qui va lire ce fichier et effectuer l'encaissement automatique des factures dans Gesphy (les factures seront soldées, donc pas de rappel !).
E-Banking	Là aussi chaque banque à son propre e-Banking, vous devez trouver l'endroit qui vous permet de télécharger les fichiers BVR. Ces fichiers sont des XML, au format Camt54. Au besoin demandez à votre banque.